

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 10 février 2014**

**2014 DPVI 7** Subventions (22.550 euros) à cinq associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier des Portes Saint-Denis et Saint Martin, Buisson Saint-Louis, Sainte-Marthe, Grange-aux-belles (10e) Première enveloppe 2014.

**Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et son avenant de prorogation voté le 14 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 janvier 2014, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 3 février 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 7.050 euros est attribuée à l'association ARC 75 (2507) pour des ateliers Informatique pour tous (2.600 euros / 2014-02081), une action intitulée Culture pour tous (2.950 euros / 2014-02087) et pour l'action "Embellissons le quartier" (1.500 euros / 2014-02138).

Article 2 : Une subvention globale de 4.000 euros est attribuée à l'Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10e - (AIRES 10e) (10829) pour une action Jardinons dans la rue (2.000 euros / 2014-02162) et une action Fêtes et manifestations (2.000 euros / 2014-02163).

Article 3: Une subvention globale de 4.000 euros est attribuée à l'association Robert Desnos (11345) pour le projet Action socialisante à composante langagière (dont alphabétisation) (1.000 euros ; 2014-02204), pour les ateliers du lundi (1.000 euros / 2014-02225) et pour la fête du sapin (2.000 euros / 2014-02229).

Article 4: Une subvention de 5.000 euros est attribuée à Centre d'accueil Médical et de Réinsertion Economique et sociale (13545), pour Ateliers d'expressions, de création et d'accès à la culture (5.000 / 2014-02250).

Article 5 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'Association Ensemble, nous sommes le 10e (13770), pour un projet intitulé CUCS – Appel à projets commun Etat – Ville de Paris (2.500 /2014-02476).

Article 6 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 22.550 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.